



Commission Départementale du Statut de l'Éducateur

PROCÈS VERBAL du mardi 30 mai 2023

Présidence : Gérard VIVES (CD)

Secrétaire de séance : Jean-Paul PEYRIN (CD)

Présent : Daniel LOUIS - José QUEIROS ARAUJO

Absents excusés : Marie CANOLLE (CT PPF) - Dominique DA ROCHA - Jean-Claude DEROZIER - Abdelhak RAJI (CD)

Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3. La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 77. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

La Commission demande que les Educateurs désignés pour l'encadrement des équipes, soient obligatoirement inscrits sur les feuilles de matches où ils sont présents, en tant qu'Éducateur Principale et non dans un autre rôle (Dirigeant, Délégué, Arbitre central, Arbitre assistant, etc...).

La Commission prend note des différentes modifications des clubs concernant leurs éducateurs en charge des équipes à obligation. Elle constate avec regret que certains clubs omettent de mettre en copie, lors de leur courriel au Service Technique de la Ligue, notre Service Administratif du District afin que celui-ci en informe cette Commission. Elle constate également que certains clubs envoient leur courriel de modification au Secrétariat du District sans en informer en même temps le Service Technique de la Ligue.

**Examen des feuilles de matchs du 27 mars 2023 au 28 mai 2023 inclus,
pour la Division 1 du District de Seine et Marne dans les catégories Seniors, U18, U16 et U14.**

SENIORS D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Animateur Seniors

Claye Souilly 2 :

Absence de l'Educateur désigné, M. GAMA Loïc,

- sur le match du 24/05 n°24584937, remplacé par M. GLAZIOU Lionel (module U19), non titulaire du diplôme requis.

Pontault UMS :

Absence de l'Educateur désigné, M. BOUKIR Hakim,

- sur le match du 23/04 n°24584898, remplacé par M. FRIN Guillaume (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 16/04 n°24584932, remplacé par M. FRIN Guillaume (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 14/05 n°24584939, remplacé par M. FRIN Guillaume (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 28/05 n°24584952, remplacé par M. FRIN Guillaume (BEF), titulaire du diplôme requis.

Bussy Saint Georges FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. SABOTIER Thibaut,

- sur le match du 23/04 n°24584899, remplacé par M. PEREIRA Christophe (I2), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 16/04 n°24584931, remplacé par M. PEREIRA Christophe (I2), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 14/05 n°24584938, remplacé par M. PEREIRA Christophe (I2), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 09/04 n°24584944, remplacé par M. KABA Aboulgadiry (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 28/05 n°24584951, remplacé par M. PEREIRA Christophe (I2), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Bussy Saint Georges FC de lui indiquer les raisons de ce changement d'éducateur et le choix de ces remplaçants qui n'ont pas le diplôme requis pour toutes les rencontres ci-dessus, avant le mardi 6 juin 2023 midi au plus tard.

U18 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2

Champs sur Marne AS :

Absence de l'Educateur désigné, M. BOUCHEMIT Heddy,

- sur le match du 23/04 n°24608892, remplacé par M. TANDO Emanuel (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 02/04 n°24608905, remplacé par M. LUVUNGA Branverly (AS), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 16/04 n°24608926, remplacé par M. LUVUNGA Branverly (AS), titulaire du diplôme requis.

Bussy St Georges FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. SISSOKO Hamady,

- sur le match du 23/04 n°24608892, remplacé par M. GOHI Steven Ange (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 02/04 n°24608903, remplacé par M. GOHI Steven Ange (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 16/04 n°24608925, remplacé par M. GOHI Steven Ange (BMF), titulaire du diplôme requis.

- sur le match du 14/05 n°24608930, remplacé par M. GOHI Steven Ange (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 09/04 n°24608940, remplacé par M. GOHI Steven Ange (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/05 n°24608943, remplacé par M. GOHI Steven Ange (BMF), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Bussy Saint Georges FC de lui indiquer les raisons de ce changement d'éducateur pour toutes les rencontres ci-dessus, avant le mardi 6 juin 2023 midi au plus tard.

Dammarie les Lys FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. MAVINDI Dimitri,

- sur le match du 28/05 n°24608945, remplacé par M. BAFFOUR Franck (I1+module U20), non titulaire du diplôme requis.

Gretz Tournan SC :

Absence de l'Educateur désigné, M. RULLION Bastien,

- sur le match du 28/05 n°24608947, remplacé par M. MAHILY Said (DES), titulaire du diplôme requis.

Briard SC :

Absence de l'Educateur désigné, M. JEAN DENIS Hervé,

- sur le match du 28/05 n°24608945, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc. L'Educateur désigné étant inscrit en Arbitre Assistant sur cette rencontre.

U16 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2

AS Champs :

Absence de l'Educateur désigné, M. TANDO Emmanuel,

- sur le match du 23/04 n°24610001, remplacé par M. LUVUNGA Branverly (AS), titulaire du diplôme requis.

Melun FC 2 :

Absence de l'Educateur désigné, M. LABIDI Adel,

- sur le match du 12/02 n°24610015, remplacé par M. HUDRY Vincent (BEF), titulaire du diplôme requis.

Montereau :

Absence de l'Educateur désigné, M. MAUREL Yancey,

- sur le match du 23/04 n°24609999, remplacé par M. BECHICHI Ilyasse (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 02/04 n°24610010, remplacé par M. BENALI Eric (CFGdB), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 16/04 n°24610036, remplacé par M. BECHICHI Ilyasse (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 14/05 n°24610041, remplacé par M. TAIBI Zakariyae (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 28/05 n°24610052, remplacé par M. TAIBI Zakariyae (BMF), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Montereau de lui indiquer les raisons de ce changement d'éducateur pour toutes les rencontres ci-dessus, avant le mardi 6 juin 2023 midi au plus tard.

Vaires Ent. et Compétition US :

Absence de l'Educateur désigné, M. CHAUVILLIER Aswald,

- sur le match du 02/04 n°24610011, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc.

Longueville Ste Colombe St Loup de Naud Soisy Bouy :

Absence de l'Educateur désigné, M. FERNANDES Florian,

- sur le match du 16/04 n°24610033, remplacé par M. NARAYANINSAMY Christiane (sans), non titulaire du diplôme requis.

U14 D1 - diplôme demandé : CFF2 ou Initiateur 2

Pontault UMS :

Absence de l'Educateur désigné, M. FRIN Guillaume,

- sur le match du 01/04 n°24611178, remplacé par M. JEANTY Jonathan (CFF2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/04 n°24611183, remplacé par M. JEANTY Jonathan (CFF2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 22/04 n°24611186, remplacé par M. JEANTY Jonathan (CFF2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/05 n°24611200, remplacé par M. JEANTY Jonathan (CFF2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/05 n°24611205, remplacé par M. JEANTY Jonathan (CFF2), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Pontault Combault UMS de lui indiquer les raisons de ce changement d'éducateur pour toutes les rencontres ci-dessus, avant le mardi 6 juin 2023 midi au plus tard.

Savigny le Temple FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. CAMARA Hamza,

- sur le match du 25/05 n°24611187, remplacé par M. BADIANE Birame (module U20), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/05 n°24611201, remplacé par M. BADIANE Birame (module U20), non titulaire du diplôme requis.

Roissy en Brie US :

Absence de l'Educateur désigné, M. MOISA Thierry,

- sur le match du 13/05 n°24611197, remplacé par M. DIOUF Mamadou (DES), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/05 n°24611203, remplacé par M. GOMES Ibrahima (module U11), non titulaire du diplôme requis.

Cesson Vsd Es :

Absence de l'Educateur désigné, M. COMTESSE Quentin,

- sur le match du 13/05 n°24611198, remplacé par M. VANON Jonathan (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/05 n°24611203, remplacé par M. VANON Jonathan (BMF), titulaire du diplôme requis.

AS Champs 2 :

Absence de l'Educateur désigné, M. RIBEIRO Luis,

- sur le match du 15/04 n°24611183, remplacé par M. TANDO Emanuel (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 22/04 n°24611189, remplacé par M. LUVUNGA Branverly (AS), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/05 n°24611202, remplacé par M. EPALLE Joel (BEF), titulaire du diplôme requis.

Villeparisis USM :

Absence de l'Educateur désigné, M. DJOCO Malam,

- sur le match du 29/04 n°24611129, remplacé par M. KANTE Mahamadou (CFF2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/05 n°24611156, remplacé par M. BOUMRAR Slimane (BMF), titulaire du diplôme requis.

- sur le match du 15/04 n°24611182, remplacé par M. KANTE Mahamadou (CFF2), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/05 n°24611201, remplacé par M. THESEE Miguel (BMF), titulaire du diplôme requis.

Gretz Tournan SC :

Absence de l'Educateur désigné, M. ROTTIER Jean-Paul,

- sur le match du 22/04 n°24611189, remplacé par M. BOUCHEKEL AL Anas (CFF2), titulaire du diplôme requis.

***Le Président de la Commission
Gérard VIVES***

***Le Secrétaire de Séance
Jean-Paul PEYRIN***